

Luxembourg, le 17 mai 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Économie:

« La loi du 10 février 2015 relative à l'organisation du marché de produits pétroliers transpose en droit national la directive 2009/119/CE du Conseil du 14 septembre 2009 faisant obligation aux Etats membres de maintenir un niveau minimal de stocks de pétrole brut et/ou de produits pétroliers.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Économie:

- *Quels a été la consommation de produits pétroliers lors des dernières 5 années (essence, diesel, mazout, kérosène)? Quels sont les prévisions pour les prochaines années?*
- *Quels est le volume du stock de sécurité actuellement stocké au Luxembourg? A combien de jours de stocks ce volume correspond-il? Est-ce que ce stock satisfait aux conditions à accomplir d'après nos obligations internationales?*
- *Quels sont les sites de stockage luxembourgeois dont l'autorisation arrive à terme? Quels sont les volumes de stockage de ces sites de stockage qui ne pourront plus être utilisés? Quels sont les produits pétroliers actuellement stockés sur ces sites?*
- *Le ministre a annoncé que deux nouveaux sites vont voir le jour pour combler le manque de sites de stockage. A quel stade se trouvent les projets de construction des nouveaux dépôts pétroliers prévus à Bascharage et à « Luxembourg-Ouest »?*
- *Le maire de Grevenmacher a annoncé ne pas vouloir donner d'autorisation de construire pour le projet d'agrandissement du site de stockage du port de Mertert ? Quelles conséquences cela aurait pour le Luxembourg face à ses obligations en matière de stockage de réserves de produits pétroliers?*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- *La loi du 10 février prévoit la création d'une « Agence Nationale de Stockage de Produits pétroliers »? Est-ce que cette agence est déjà opérationnelle? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

Max HAHN
Député